



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 43

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 10 juin 2020

OBJET :

DE-20-06-1-04) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

L'an deux mille vingt, le mercredi dix juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le vendredi 29 mai 2020 conformément au Code général des
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, Mme
BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, M. VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme
TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme
ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M.
CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme
VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M.
GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme
RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M.
BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme
BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : .

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1413-1 ;

Vu la délibération du 26 mars 2003 relative à la création d'une Commission consultative des services publics locaux à Vincennes ;

Considérant qu'il convient de désigner cinq conseillers municipaux à la représentation proportionnelle au plus fort reste et de nommer deux représentants d'associations locales, membres de ladite commission ;

Considérant le renouvellement des membres du Conseil municipal et la nécessité de désigner de nouveaux représentants au sein de la Commission consultative des services publics locaux de Vincennes

D É S I G N E

au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

- **Mme Alida VALVERDE, Adjointe au Maire**
- **M Mamédi DIARRA, Conseiller municipal**
- **M Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire**
- **M Alain BONAVENTURE, Conseiller municipal**
- **Mme Chantal BALAGNA-RANIN, Conseillère municipale**

en qualité de membres de la Commission consultative des services publics locaux ;

nomme :

- le président ou son représentant de l'association LACOMIDI
- le président ou son représentant du Club des entrepreneurs vincennois

en qualité de membres de la Commission consultative des services publics locaux.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Signé